

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 04 Avril à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jean-Jacques MARTEIL
Françoise HENRIQUEZ à Arlette BUZARE
Mme Annaïg MESTRIC à Christian GUEGUEN

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	28 Mars 2024
Date de l'affichage	29 Mars 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	28

2024 25 Vote du compte administratif 2023

Rapporteur : P. Jacqueminot

Monsieur Jacqueminot, élu Président de séance, présente ce bordereau.

La date limite de vote, par les assemblées délibérantes, des comptes de gestion du comptable et des comptes administratifs 2023 est fixée au 30 juin, en application de l'article L.1612-12 du CGCT.

Le compte administratif de la commune de Guidel pour l'exercice 2023 a été arrêté le 9 février 2024. Concernant l'exercice 2023, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal.

Le compte administratif fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe.

Les résultats du compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent antérieur reporté	5 009 570,55 €
Dépenses de l'exercice	- 12 736 896,16 €
Recettes de l'exercice	14 714 370,91 €
Résultat de clôture	6 987 045,30 €

Le résultat de clôture en fonctionnement ressort à **6 987 045,30 €**

Section d'investissement

Déficit antérieur reporté	-214 832,39 €
Dépenses de l'exercice	-7 278 336,65 €
Recettes de l'exercice	6 934 092,26 €
Résultat de clôture	-559 076,78 €

Le résultat de clôture en investissement ressort à **- 559 076,78 €**

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 21 mars 2024,

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du receveur.

Adopté par 23 voix pour et 9 abstentions (LE GROGNEC Pierre-Yves, DECROIX Guy, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis, BASTIER Bernard, MORIO Estelle, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François).

(M. le Maire se retire de la salle au moment du vote).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Avril 2024
Le Président de séance,
Patrice JACQUEMINOT

